Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212200604-20260211-RYTHMESSCOLAIRE-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de MUR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GAUSSON

Date de convocation : 26/01/26
Date d'affichage : 26/01/26
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt six, le 11 Février, à 20 H le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Arlette MICHEL, Maire.

Etaient présents : Arlette MICHEL, Maire,
BEUREL P, KEROMEST J., GROSSET C, Adjoints,
CARRO .M, DIBOU J, DUPONT H, LE GUELVOULT M, MERCIER E, TANGUY P, RENAULT R

Absents excusés : PRAT M, PETIT. L
Absent non excusé : RAULT H
Secrétaire : Julien KEROMEST

Objet : Rythmes scolaires

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

VU le procès-verbal du Conseil d'école du 10 Février 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La réorganisation de la semaine scolaire, dès la rentrée 2026/2027, à savoir : 8 demi-journées sur 4 jours :
- Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 9H – 12 H 15 et 13 H 45 – 16 H 30

Fait les jour, mois et an susdits
POUR COPIE CONFORME,

Mme MICHEL Arlette, Maire,

MAIRIE DE GAUSSON (Côtes-d'Armor)